



CentraleSupélec Alumni
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



CentraleSupelec Alumni

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association CentraleSupelec Alumni,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CentraleSupelec Alumni relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 1. Faits Caractéristiques de l'exercice » et « 2.1. Cadre comptable de référence » de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de méthodes comptables quant à l'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 et la comptabilisation des indemnités de départ à la retraite.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à



l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Tracq-Sengeissen', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Isabelle Tracq-Sengeissen



CENTRALESUPÉLEC ALUMNI

CENTRALESUPELEC ALUMNI

8 rue Jean Goujon

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS 2020

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXE	7
COMPTE DE RESULTAT VENTILE ASSOCIATION/GROUPES ET PROMOTIONS	18

CENTRALESUPELEC ALUMNI

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en euros)	Exercice clos le 31/12/2020			Exercice clos le 31/12/2019
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
- logiciels	249 811	203 692	46 119	25 829
- immobilisations incorporelles en-cours	-		-	28 663
Immobilisations corporelles				
- Terrains	238 645	-	238 645	74 000
- Constructions	1 025 361	295 318	730 043	102 626
- Autres immobilisations corporelles	449 400	423 687	25 713	22 914
Immobilisations financières				
- Autres participations	960 703	5 000	955 703	955 703
- Créances rattachées à des participations	5 000	5 000	-	-
- Autres titres immobilisés	363 509	-	363 509	363 164
- Prêts	45 517	29 200	16 317	12 531
-Autres immobilisations financières	542		542	709
TOTAL 1	3 338 489	961 897	2 376 592	1 586 139
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
- Marchandises	43 127	43 028	99	99
Avances et acomptes versés sur commandes	-		-	
Créances				
- Clients	33 392	1 960	31 432	39 449
- Autres créances	76 441	-	76 441	20 220
Disponibilités				
- Valeurs mobilières de placement	-		-	20
- Disponibilités	2 260 247		2 260 247	1 614 518
Charges constatées d'avance	45 599		45 599	32 863
TOTAL 2	2 458 806	44 988	2 413 818	1 707 169
TOTAL ACTIF 1+2	5 797 294	1 006 885	4 790 409	3 293 308

CENTRALESUPELEC ALUMNI

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en euros)	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Fonds propres associatifs		
- Fonds associatif sans droit de reprise	3 286 251	2 287 366
- Réserves	399 536	90 062
- Report à nouveau	129 138	124 235
- Résultat net	(137 164)	112 509
TOTAL 1	3 677 760	2 614 172
Provisions pour risques et charges	105 777	-
TOTAL 2	105 777	-
Fonds dédiés		
- Sur autres ressources	11 200	
TOTAL 3	11 200	-
Dettes		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150 000	-
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	304 343	193 106
- Dettes fiscales et sociales	207 436	155 650
- Autres dettes	42 713	77 737
Produits constatés d'avance	291 181	252 643
TOTAL 4	995 672	679 136
TOTAL PASSIF 1+2+3+4	4 790 409	3 293 308

CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	2020	2019
- Production vendue de biens	203 445	207 287
- Production vendue de services	126 882	430 958
Chiffres d'affaires net	330 327	638 245
- Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	21 897	94 605
- Cotisations	1 052 604	755 640
- Autres produits	37 924	177 384
- Subventions d'exploitation	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 442 752	1 665 874
- Achats de marchandises	-	-
- Variation de stocks	-	232
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
- Autres achats et charges externes	792 234	1 034 954
- Impôts, taxes et versements assimilés	84 922	50 868
- Salaires et traitements	654 835	476 643
- Charges sociales	302 868	237 038
- Dotations aux amortissements	79 063	34 287
- Dotations aux provisions sur actif circulant	-	7 949
- Dotations aux provisions pour risques et charges	8 000	-
- Autres charges	44 619	129 544
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 966 542	1 971 515
RESULTAT D'EXPLOITATION	(523 790)	(305 641)
Perte supportée ou bénéfice transféré		
- Produits financiers de participation	408 694	408 746
- Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances d'actif	2 686	2 771
- Autres intérêts et produits assimilés	1 428	3 598
- Reprises sur provisions et transferts de charges	-	27 080
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	412 808	442 195
- Dotations financières aux amortissements et provisions	8 200	-
- Autres charges financières	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	8 200	-
RESULTAT FINANCIER	404 608	442 195
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(119 182)	136 554

CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT (en euros) - Suite	2020	2019
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 491	3 035
- Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 491	3 035
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 560	-
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	20	27 080
- Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 893	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 473	27 080
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(17 982)	(24 045)
- Impôt sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 858 051	2 111 104
TOTAL DES CHARGES	1 995 215	1 998 595
EXCEDENT OU (DEFICIT)	(137 164)	112 509

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	180 000	
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	180 000	0
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	180 000	
TOTAL	180 000	0

CENTRALESUPELEC ALUMNI

ANNEXE

PREAMBULE

L'association CentraleSupélec Alumni a pour but d'établir entre tous les diplômés de l'Ecole CentraleSupélec, de l'Ecole Centrale de Paris et de l'Ecole Supérieure d'Electricité, des relations amicales, de solidarité et d'entraide.

Elle assure tant en France qu'à l'étranger la défense des titres et des diplômes délivrés par ces écoles, ainsi que la promotion des études scientifiques et du métier d'ingénieur.

Elle crée également des relations fortes et de proximité entre les diplômés et les élèves de l'Ecole CentraleSupélec.

Elle représente l'ensemble de ses Membres et défend leurs intérêts communs. Elle les accompagne tout au long de leur parcours professionnel et personnel, et leur facilite l'accès à l'emploi.

Elle contribue au rayonnement de la communauté CentraleSupélec au travers de tous ses groupements et de tous ses membres.

Les moyens d'action de CentraleSupélec Alumni, sont :

- la tenue et la mise à jour du fichier des diplômés de l'Ecole CentraleSupélec, de l'Ecole Centrale et de l'Ecole Supérieure d'Electricité, ainsi que la diffusion de l'annuaire des diplômés.
- la réalisation d'études, la publication de revues et d'ouvrages scientifiques et sociétaux,
- la participation à des conférences, congrès et rencontres en tous genres, ou leur organisation,
- l'entraide envers les élèves ou les diplômés, conjoints et ascendants par l'attribution d'aides ou de prêts ,
- l'aide et conseils en matière de carrières et d'emplois,
- l'attribution de prix et de bourses,
- la constitution de promotions et groupements internationaux, régionaux et professionnels,
- le dépôt et la protection de toutes les marques nécessaires à son développement.

L'Association est à but non lucratif, les principales actions qu'elle mène sont réalisées bénévolement par ses Membres.

1.- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les produits d'exploitation ont diminué de 13% par rapport à 2019 (1.443K€ en 2020 contre 1.666K€ en 2019).

L'Association des Centraliens a fusionné avec l'association des Supélec en date du 10 janvier 2020 avec effet comptable rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Pour faire face à la crise sanitaire liée au COVID-19, l'association a eu recours au télétravail et au chômage partiel.

L'association a souscrit un Prêt Garanti par l'Etat en 2020 de 150 K€.

L'application au 1^{er} janvier 2020, du nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux associations a eu pour principal impact l'indication de la valorisation des contributions en nature dans le compte de résultat.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

2.- REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. CADRE COMPTABLE DE REFERENCE

Les comptes de l'Association sont établis conformément au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Il n'est intervenu aucun changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Changement de méthode comptable :

L'association a choisi de comptabiliser les indemnités de fin de carrière pour homogénéiser ce traitement comptable avec l'association absorbée au 1^{er} janvier 2020.

Ce changement de méthode a eu les impacts suivants :

- diminution de 75 347 € des fonds associatifs
- reprise de provision de 8 114 € en compte de résultat suite au départ de 2 salariés en 2020.

2.2. DUREE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de 12 mois.

2.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ACTIF

2.3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent notamment les dépenses afférentes au site internet de l'association.

Les amortissements sont calculés linéairement sur 3 ou 5 ans.

2.3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation estimée.

Les principales durées retenues en fonction de la nature des immobilisations concernées sont :

- | | |
|---|-----------|
| - Constructions : | 30 ans |
| - Aménagements, agencements et installations : | 10 ans |
| - Tavaux de rénovation des salons : | 10 ans |
| - Mobilier et matériel de bureau, informatique et audiovisuel | 3 à 5 ans |

CENTRALESUPELEC ALUMNI

2.3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition.

Les titres de participations sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité. Si celle-ci est inférieure à celle à laquelle les titres sont enregistrés à l'actif, une provision pour dépréciation est constatée. Conformément à ses statuts, l'Association CentraleSupélec Alumni est amenée à consentir des prêts dits d'honneur à certains anciens élèves. Une provision pour dépréciation est constatée sur les prêts dont le recouvrement s'avère compromis.

2.3.4. STOCKS DE MARCHANDISES

Les stocks, qui concernent des articles destinés à la vente, sont valorisés selon la méthode du premier entré/premier sorti (FIFO). Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles présentant une perte de valeur avérée par rapport à leur valeur de réalisation.

2.3.5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'existe un risque de non-recouvrement des créances.

2.3.6. DISPONIBILITES : TRESORERIE

La trésorerie, constituée des comptes bancaires, est enregistrée à sa valeur nominale. Outre les disponibilités propres de l'Association, elle comprend les disponibilités placées sous forme de compte sur livret revenant aux groupements et aux promotions disposant de leurs propres comptes bancaires.

2.3.7. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste enregistre la part des charges rattachables à l'exercice suivant.

2.4. REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN PASSIF

2.4.1. FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs comprennent notamment les fonds propres qui s'entendent sans droit de reprise. Ils sont composés du :

- fonds de dotation qui garantit la solvabilité de l'Association à l'égard des tiers ;
- fonds de fondation et de secours qui contribue à apporter les ressources nécessaires aux entraides allouées par l'Association ;
- fonds de réserve constitué des autres ressources de l'Association qui concourent à l'équilibre de son fonctionnement et de ses activités.

Les donations et les legs avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition.

2.4.2. FONDS DEDIES

Les fonds dédiés de 11 200 € proviennent de la fusion avec l'association des Supélec au 1^{er} janvier 2020.

2.4.3. FISCALITE

Au regard de la TVA, l'Association a un statut d'assujetti partiel qui conduit à appliquer un coefficient de déduction partiel sur la TVA grevant les charges et les investissements.

En matière d'impôt sur les sociétés, l'Association a identifié un secteur d'activité dit lucratif taxable à cet impôt.

2.4.4. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits perçus en 2020 relatifs à 2021 sont enregistrés en produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice. Il s'agit des cotisations et des dons versés avec la cotisation ainsi que les abonnements à la revue.

Ils comprennent également les produits liés aux activités des groupes et promotions prévues pour 2021.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.- AUTRES DONNEES CHIFFREES

3.1. IMMOBILISATIONS BRUTES (en euros)

	31/12/2019	VARIATIONS DE L'EXERCICE				31/12/2020
	IMMOBILISATIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS OU AUGMENTATION	CESSIONS ET MISES AU REBUT OU DIMINUTION	VIREMENT DE POSTE A POSTE	FUSION	IMMOBILISATIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	113 169	13 890		28 663	94 089	249 811
Immobilisations incorporelles en cours	28 663			28 663		-
<i>Sous-total (I)</i>	<i>141 832</i>	<i>13 890</i>	-	-	<i>94 089</i>	<i>249 811</i>
Immobilisations corporelles						
Terrains	74 000				164 645	238 645
Constructions	111 000				914 361	1 025 361
Installations, agencements	25 667	711			146 300	172 678
Matériel de bureau et informatique	75 183	16 756			78 925	170 864
Mobilier de bureau	60 530				45 327	105 857
Immobilisations en cours	-					-
<i>Sous-total (II)</i>	<i>346 380</i>	<i>17 467</i>	-	-	<i>1 349 558</i>	<i>1 713 405</i>
Immobilisations financières						-
Participations et créances rattachées	965 703					965 703
Autres titres immobilisés	363 164	345				363 509
Prêts et autres immobilisations financières	34 240		10 082		21 900	46 058
<i>Sous-total (III)</i>	<i>1 363 107</i>	<i>345</i>	<i>10 082</i>	-	<i>21 900</i>	<i>1 375 270</i>
TOTAL (I)+(II)+(III)	1 851 319	31 702	10 082	-	1 465 547	3 338 486

Les immobilisations financières concernent notamment les participations détenues par l'association CentraleSupélec Alumni à savoir (en euros) :

- La Maison des Centraliens SA	906.218
- CentraleSupélec Exed	49.470
- Manageurs SARL	5.000
- Maison des Elèves de l'Ecole des Arts et Manufactures	15
Participations	960.703

Les titres de Manageurs SARL, à savoir 5.000 €, ainsi que la créance rattachée à cette participation, à savoir 5.000 €, sont dépréciés en totalité, soit 10.000 € au total.

Les prêts et les autres immobilisations financières bruts sont notamment composés des prêts d'honneur pour 39.950 €. Leur échéance est généralement à plus d'un an. Les prêts et entrades présentant un risque de non-récupération sont dépréciés. Au 31 décembre 2020, cette dépréciation s'élève à 29.200 €.

Les « autres titres immobilisés » comprennent des titres de SCPI pour 63.667 € et un placement en contrat de capitalisation (298.800 €) souscrit par l'Association pour une durée initiale de 9 ans.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.2. AMORTISSEMENTS (en euros)

	31/12/2019	VARIATIONS DE L'EXERCICE			31/12/2020
	AMORTISSEMENTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS	AMORTISSEMENTS SUR ELEMENTS SORTIS	FUSION	AMORTISSEMENTS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
<i>Immobilisations incorporelles (I)</i>	87 340	28 185	-	81 148	196 673
Immobilisations corporelles					
- Terrain	-	-			-
- Constructions	8 374	25 917		261 027	295 318
- Installations et agencements	21 157	6 361		140 651	168 169
- Matériel de bureau et informatique	64 065	15 740		67 042	146 847
- Mobilier	53 254	2 860		44 681	100 795
<i>Sous-total (II)</i>	146 850	50 877	-	513 402	711 129
TOTAL (I) + (II)	234 190	79 062	0	594 550	907 802

3.3. STOCKS DE MARCHANDISES

Ils concernent principalement des livres et des articles (cravates, tee-shirts, sacs, etc.) destinés à la vente. Ils donnent lieu, le cas échéant, à dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.4. AUTRES CREANCES (VALEUR NETTE)

	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs débiteurs	2 871	2 518
Fournisseurs avoirs à recevoir	54 303	
Divers personnel	5 011	6 329
Impôts sur bénéfices		
Taxe sur les salaires		4 351
TVA déductible	12 547	5 048
Crédit de TVA		
TVA à régulariser		1 953
Produits à recevoir		
Autres créances	1 708	21
TOTAL	76 440	20 220

Toutes les autres créances ont une échéance à un an au plus.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.5. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	31/12/2019	VARIATIONS DE L'EXERCICE				31/12/2020
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	CHANGEMENT DE METHODE		FUSION
Autres participations (I)	5 000					5 000
Créances rattachées à des participations (II)	5 000					5 000
Prêts (III)	21 000	8 200			-	29 200
Immobilisations incorporelles		7 018				7 018
Immobilisations corporelles		7 875				7 875
Stocks	43 028					43 028
Clients	-	-	3 135		5 095	1 960
Autres créances	-					-
<i>Sous-total (IV)</i>	43 028	14 893	3 135	-	5 095	59 881
Provisions retraite		-	8 814	75 347	7 012	73 545
Provisions pour risques et charges (V)	-	8 000	8 200		32 432	32 232
TOTAL (I) + (II)	74 028	31 093	20 149	75 347	44 539	204 858
Dotations et reprises d'exploitation		8 000	20 149			
Dotations et reprises financières		8 200	-			
Dotations et reprises exceptionnelles		14 893	-			

3.6. ANALYSE DE LA VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

	31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Fusion	Changement de méthode	Résultat N	31/12/2020
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 287 366		998 885			3 286 251
Réserves	40 419	150	332 098			372 668
Réserve spéciale de fusion	49 643	(22 775)				26 868
Report à nouveau	124 236	135 134		(75 347)		184 022
Résultat SUPELEC en attente d'affectation			(54 884)			(54 884)
Résultat net	112 509	(112 509)			(137 164)	(137 164)
TOTAL	2 614 173	(0)	1 276 099	(75 347)	(137 164)	3 677 761

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.7. DETTES INSCRITES AU BILAN

	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Clients créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	304 343	193 106
Personnel	54 921	54 309
Organismes sociaux	101 224	85 342
Autres impôts (taxe sur les salaires)	10 761	
TVA collectée-à décaisser	19 385	9 003
Divers TVA	2 896	
Autres impôts et taxes assises sur les salaires	18 249	6 996
Autres dettes	42 713	77 737
TOTAL	554 492	426 493

L'ensemble des dettes à une échéance à un an au plus.

3.8. ENTREPRISES LIEES

Les relations avec les entreprises liées à l'Association pour l'exercice 2020 sont décrites dans le tableau suivant :

Créances	Compte courant Managers	5 000
	Client Centrale Recherche	-
	Client Managers	-
	Client MAISON DES CENTRALIENS	-
	Total	5 000

Dettes	Fournisseur MAISON DES CENTRALIENS	108 607
---------------	------------------------------------	----------------

Charges	CENTRALE RECHERCHE	-
	MANAGEURS	-
	MAISON DES CENTRALIENS	174 328
	Total	174 328

Produits	CENTRALE RECHERCHE	3 000
	MANAGEURS	-
	MAISON DES CENTRALIENS	60 000
	Total	63 000

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.9. ANALYSE DES CHARGES A PAYER

Les charges à payer enregistrées parmi les dettes au passif du bilan concernent des factures fournisseurs non parvenues pour 69.068 €, des charges de personnel pour 90.356 € (provision pour congés payés, primes et les charges sociales y afférentes) ainsi que les charges fiscales (formation professionnelle continue, taxe apprentissage et autres charges fiscales) pour 14.554 €.

3.10. ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation se rapportant à l'exercice suivant pour 45.599 €.

Les produits constatés d'avance qui au 31 décembre 2020 s'élèvent à 291.181 € couvrent, entre autres, les cotisations, les dons et les abonnements encaissés avant la clôture de l'exercice mais qui concernent l'exercice suivant.

3.11. EFFECTIF, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

- L'effectif salarié moyen a été de 11 personnes, réparti en 6 cadres et 5 employés ou agents de maîtrise.

- Au 31 décembre 2020, les indemnités de fin de carrière ont été évaluées à 73.545 €. Les principales hypothèses retenues pour déterminer cet engagement sont :

-taux d'actualisation : 0.34 %

-taux de revalorisation des salaires estimé à 2% par an,

-charges sociales patronales : taux de 45% dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite,

-droits conventionnels : Ingénieurs et cadres de la métallurgie,

-turnover : faible,

-départ à l'initiative du salarié : 100%.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.12. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	2020	2019
Régie publicitaire	103 300	135 000
Abonnements revue CSA	96 132	68 547
Autres	4 013	3 741
<i>Sous total</i>	203 445	207 288
Ventes de services (1)	126 882	430 958
TOTAL	330 327	638 246

(1) dont produits liés aux activités des groupes et promotions en 2020 pour 35.398 € (268.312 € en 2019).

3.13. COTISATIONS

Les cotisations 2020 s'élèvent à 1.052.604 € contre 729.642 € en 2019.

3.14. CONTRIBUTION DES COMPOSANTES AUX CHARGES D'EXPLOITATION

La part des charges d'exploitation provenant des activités des groupes et promotions s'est élevée en 2020 à 30.876 €.

3.15. RESULTAT FINANCIER

Il provient essentiellement du dividende distribué en 2020 par la MAISON DES CENTRALIENS pour un montant de 408.694 €.

3.16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2020, il correspond essentiellement à des provisions pour dépréciations exceptionnelles du site internet pour 7.018 € et d'immobilisations corporelles pour 7.785 €, ainsi qu'à des charges et produits sur exercices antérieurs.

3.17. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.18. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu en euros	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
1. Filiales détenues à + 50%											
Maison des Centraliens SA	305 848	13 206 001	82%	906 218	906 218			2 104 425	824 636	408 694	
2. Participations détenues entre 10 et 50%											
CentraleSupélec Exed SA	350 000	4 247 696	32%	49 470	49 470			5 536 937	(1 048 882)	-	
Managers SARL	25 000	(4 943)	20%	5 000	-	5 000		12 300	(376)	-	
3. Renseignements sur les autres titres											
Maison des Elèves de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures				15	15			113 318			

4.- EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Aucun événement, postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes ou sur l'information donnée dans l'annexe, n'est intervenu depuis le 31 décembre 2020.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT VENTILE ASSOCIATION/GROUPES ET PROMOTIONS

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31/12/2020			2019
	CSA hors groupes et promotions	Groupes et promotions	GLOBAL	GLOBAL
- Production vendue de biens	168 047	35 398	203 445	207 287
- Production vendue de services	126 882		126 882	430 958
Chiffres d'affaires net	294 929	35 398	330 327	638 245
- Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	21 897		21 897	94 605
- Cotisations	1 052 604		1 052 604	755 640
- Autres produits	37 924		37 924	177 384
- Subvention d'exploitation	-		-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 407 354	35 398	1 442 752	1 665 874
- Achats de marchandises				
- Variation de stocks			-	232
- Achats de matières premières et autres approvisionnements				
- Autres achats et charges externes	763 097	29 137	792 234	1 034 954
- Impôts, taxes et versements assimilés	84 922		84 922	50 868
- Salaires et traitements	654 835		654 835	476 643
- Charges sociales	302 868		302 868	237 038
- Dotations aux amortissements	79 063		79 063	34 287
- Dotations aux provisions sur actif circulant	-		-	7 949
- Dotations aux provisions pour risques et charges	8 000		8 000	
- Autres charges	42 880	1 739	44 619	129 544
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 935 666	30 876	1 966 542	1 971 515
RESULTAT D'EXPLOITATION	(528 312)	4 522	(523 790)	(305 641)
Perte supportée ou bénéfice transféré				
- Produits financiers de participation	408 694		408 694	408 746
- Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances d'actif	2 686		2 686	2 771
- Autres intérêts et produits assimilés	1 428		1 428	3 598
- Reprises sur provisions et transferts de charges			-	27 080
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	412 808	-	412 808	442 195
- Dotations financières aux amortissements et provisions	8 200		8 200	-
- Autres charges financières	-		-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	8 200	-	8 200	-
RESULTAT FINANCIER	404 608	-	404 608	442 195
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(123 704)	4 522	(119 182)	136 554

CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT (en euros) - SUITE	Exercice clos le 31/12/2020			2019
	CSA hors groupes et promotions	Groupes et promotions	GLOBAL	GLOBAL
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 491		2 491	3 035
- Produits exceptionnels sur opérations en capital				
- Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 491	-	2 491	3 035
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 560	2 000	5 560	-
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	20		20	27 080
- Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 893		14 893	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 473	2 000	20 473	27 080
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(15 982)	(2 000)	(17 982)	(24 045)
- Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	1 822 653	35 398	1 858 051	2 111 104
TOTAL DES CHARGES	1 962 339	32 876	1 995 215	1 998 595
EXCEDENT OU (DEFICIT)	(139 686)	2 522	(137 164)	112 509



CentraleSupelec Alumni

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

ERNST & YOUNG Audit



CentraleSupélec Alumni

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'association CentraleSupélec Alumni,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- ▶ Avec la société Sagacita S.A.R.L.

Personne concernée

M. Gilbert Boneill, gérant associé de la société Sagacita S.A.R.L. et administrateur de votre association jusqu'au 9 juillet 2020.

Nature et objet

Votre association a signé avec la société Sagacita S.A.R.L. une proposition commerciale dans le cadre de la « Supervision du système d'information ».



Modalités

Le montant des dépenses facturées et comptabilisées en charges par votre association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à € 20 921,76.

- ▶ Avec la société Maison des Centraliens S.A. (filiale détenue à 82 % par votre association)

Personne concernée

M. Jean-Jacques Henry, administrateur de la Maison des Centraliens S.A. et administrateur de votre association jusqu'au 9 juillet 2020.

a) Nature et objet

Votre association a signé, en date du 24 février 2010, une convention de prestation de service avec la société Maison des Centraliens S.A. modifiée le 22 mars 2014 et le 16 octobre 2019, et reconduite tacitement le 1^{er} janvier d'année en année. L'article II-1 « Services sous-traités » de ladite convention précise que votre association met à disposition de la société Maison des Centraliens S.A. un certain nombre de services (comptabilité, copieurs, etc.). Lesdits services font l'objet d'une facturation annuelle par votre association à la société Maison des Centraliens S.A.

Modalités

Le montant des produits de refacturation comptabilisés par votre association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à € 60 000.

b) Nature et objet

Votre association a signé, en date du 24 février 2010, un contrat de bail avec la société Nouvelle Maison des Centraliens et transféré à la société Maison des Centraliens S.A. depuis le 1^{er} juin 2019 et reconduit tacitement le 1^{er} janvier. La société Maison des Centraliens S.A. met à la disposition de votre association :

- l'ensemble des locaux des 5^e et 6^e étages du bâtiment A selon le protocole d'occupation défini à l'annexe de la convention ;
- le droit d'occupation partielle des salons des 2^e et 3^e étages et du sous-sol dont elle dispose, selon des modalités précisées dans l'annexe 2 de la convention ;
- six places de parking dont deux box fermés au sous-sol de l'immeuble sis au 5/7, impasse d'Antin à Paris (8^e) identifiées sous le numéro 25 (niveau -3) et 48 (niveau -4).

Modalités

Le montant des loyers et des charges locatives facturés par la société Maison des Centraliens S.A. et comptabilisé en charges par votre association s'élève à € 174 327,71.

- ▶ Avec l'association Ingénieurs et Scientifiques de France (I.E.S.F.)

Personnes concernées

M. Marc Ventre, président de l'association I.E.S.F. et administrateur appartenant au collège des anciens présidents de votre association jusqu'à l'application des nouveaux statuts CentraleSupélec Alumni.

M. Albert Hiribarrondo, administrateur de l'association I.E.S.F. et administrateur appartenant au collège des anciens présidents de votre association jusqu'à l'application des nouveaux statuts CentraleSupélec Alumni.

M. Marc Boissonnet, administrateur de l'association I.E.S.F. et président de votre association jusqu'au 9 juillet 2020.

Nature et objet

Votre association est membre de l'association Ingénieurs et Scientifiques de France. En tant que membre, votre association verse à l'I.E.S.F. une cotisation annuelle.

Modalités

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre association a versé et comptabilisé en charges une cotisation de € 26 000.

Paris-La Défense, le 26 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Isabelle Tracq-Sengeissen